



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 juillet 2006
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2006

6-8 septembre 2006

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

République démocratique populaire lao

Résumé

Le projet de descriptif du programme pour la République démocratique populaire lao est présenté au Conseil d'administration pour examen et observation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global du programme pour la période 2007-2011, qui sera financé par un prélèvement de 8 935 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et par un prélèvement de 30 340 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2006/18.

** Conformément à la décision 2002/4 du Conseil d'administration (E/ICEF/2002/8/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2006 en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2007.



Données de base[†]

(2004, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	2,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	83
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage) (2000)	40
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2000)	530
Taux de scolarisation dans le primaire (garçons/filles, pourcentage net) (2000)	65/60
Élèves des écoles primaires atteignant la cinquième année de scolarité (en pourcentage) (2001/2002)	64
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (en pourcentage, 2002)	43
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage) (fin 2003)	0,1
Enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (en pourcentage)	24
Revenu national brut par habitant (en dollars des États-Unis)	390
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/ tétanos (en pourcentage)	45
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	36

[†] Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles sur le site Web de l'UNICEF à l'adresse ci-après : <www.unicef.org>.

La situation des enfants et des femmes

1. La situation a évolué progressivement en République démocratique populaire lao, des progrès considérables ayant été réalisés sur les plans du développement des infrastructures, de l'intégration dans les institutions régionales, des investissements étrangers et du tourisme. En 2005, le produit intérieur brut réel a connu une croissance de 7 %.

2. Le pays compte quelque 5,6 millions de personnes, dont près de la moitié ont moins de 18 ans, et est actuellement classé cent trente troisième sur 177 selon l'indicateur du développement humain. Soixante et onze pour cent environ de la population vit avec moins de 2 dollars par jour et 23 % avec moins de 1 dollar. La pauvreté est très répandue et engendre une situation socioéconomique difficile pour les femmes et les enfants, la prestation des services de base étant entravée par des disparités géographiques et par des disparités liées au sexe et à l'appartenance ethnique. La République démocratique populaire lao a l'un des taux les plus élevés au monde de pollution par des munitions non explosées.

3. L'objectif du programme Horizon 2020 du Gouvernement est de permettre au pays d'être radié de la liste des pays les moins avancés d'ici à 2020. La stratégie de croissance nationale et d'élimination de la pauvreté est un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui est conforme aux engagements pris en matière de développement international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration du Millénaire et les objectifs adoptés par la session extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion de sa session extraordinaire consacrée aux enfants. La stratégie de croissance nationale et d'élimination de la

pauvreté, qui insiste sur l'importance de la mise en œuvre de programmes de développement aussi bien dans le secteur de la santé que dans celui de l'éducation, a également été incorporée au sixième plan national de développement socioéconomique pour la période 2006-2010.

4. Le Gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991 et bien que l'on ait considérablement progressé afin de garantir le droit des enfants à la survie, à la croissance, au développement et à une protection, un certain nombre d'objectifs ambitieux restent à atteindre, notamment concernant la survie de l'enfant, la lutte contre la malnutrition, l'accès à l'eau salubre et aux services d'assainissement et l'accès à une éducation de base de qualité. D'ici à la fin de 2006, une enquête en grappes à indicateurs multiples devrait fournir des renseignements actualisés sur d'importants indicateurs ventilés par sexe relatifs aux droits des enfants.

5. Les indicateurs relatifs à la survie de l'enfant demeurent très modestes, et le taux de mortalité maternelle et la prévalence de la malnutrition sont parmi les plus élevés de la région. Le Gouvernement consacre moins de 6 % du budget national aux dépenses de santé et l'accès à des services de santé de qualité est insuffisant pour assurer la survie de l'enfant. Malgré l'action menée pour renforcer les activités de vaccination, la disparition de la poliomyélite dans le pays n'est plus acquise et les taux globaux de vaccination sont inférieurs à 50 %. L'accès à l'eau potable et à des moyens hygiéniques d'évacuation des excréments demeure limité pour la grande majorité de la population rurale. Les taux de malnutrition infantile sont parmi les plus élevés de la région. Bien que le taux de prévalence du VIH/sida (0,08%) soit encore faible, l'accroissement rapide des déplacements à l'intérieur du pays et des déplacements transfrontaliers rend le pays de plus en plus vulnérable à une épidémie de sida. Entre 2001 et 2004, le taux de prévalence du VIH parmi les personnes travaillant dans l'industrie du sexe a doublé, passant de 0,9 % à 2,02 %. En 2005, 40 % des cas de VIH qui ont été signalés concernaient des femmes. Le taux de fécondité reste élevé avec 4,8 enfants par femme si bien que pour chaque adulte infecté, il pourrait y avoir plusieurs enfants affectés.

6. Le taux d'analphabétisme des femmes âgées de 15 ans et plus était de 39 % en 2001. Le développement du jeune enfant continue d'être entravé par les effets de la malnutrition, et notamment par la carence en oligoéléments. Seules les villes disposent d'établissements préscolaires proprement dits. Le taux net d'inscription dans le primaire est de 82 % pour les filles et de 86 % pour les garçons selon les données dont disposait le Ministère de l'éducation en 2005; toutefois 47 % seulement des filles et 52 % des garçons atteignent le dernier niveau du primaire. Les taux d'inscription et les taux de réussite scolaire varient considérablement entre les zones urbaines et les zones rurales et selon les différents groupes ethniques. La pénurie de matériel pédagogique, les mauvaises conditions d'enseignement et d'apprentissage et les corvées ménagères confiées aux enfants sont autant d'obstacles qui entravent la scolarité des enfants, en particulier pour les filles appartenant à certains groupes ethniques. Seulement 43 % des écoles primaires offrent un cycle complet d'études primaires et dans les districts les plus pauvres, le pourcentage n'est que de 10 %. Toutefois, l'éducation a récemment commencé à être érigée au rang de priorité nationale et l'on peut déceler une tendance allant dans le sens d'un développement sectoriel.

7. En raison de l'évolution économique et sociale récente, les enfants et les adolescents, et en particulier les filles, sont exposés à des problèmes sociaux relativement nouveaux tels que le trafic d'êtres humains, l'exploitation sexuelle, les migrations des jeunes, le VIH/sida, la toxicomanie et la désintégration des structures d'appui familiales. Des études qualitatives établies récemment mettent en évidence les questions de protection touchant les orphelins, les enfants exploités sur les plans sexuel et/ou économique, les enfants victimes du trafic, de la drogue ou du VIH/sida, les enfants handicapés, notamment à cause des munitions non explosées, et les enfants victimes de violence et de mauvais traitements.

8. Les enfants et les adolescents sont maintenant de plus en plus nombreux à faire entendre leurs voix grâce à leur participation à des conférences, des enquêtes, des émissions radiophoniques et des activités d'éducation entre jeunes. La participation des filles et des femmes en particulier devrait s'étendre, car il est de plus en plus largement reconnu que celles-ci jouent un rôle crucial dans la croissance durable du pays.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération pendant la période 2002-2006

Principaux résultats obtenus

9. Le soutien apporté par l'UNICEF au secteur de la santé a contribué à jeter les bases d'une amélioration de la qualité des services de santé maternelle et infantile et de nutrition et de l'accès à ces services. Des services de proximité ont permis d'offrir aux femmes et aux enfants des soins de santé dans un tiers des provinces mal desservies et les services de santé dans les provinces et les districts ont renforcé leurs capacités, notamment dans le domaine de la mobilisation sociale en faveur de la santé des enfants. Ces cinq dernières années, le programme d'iodation universelle du sel a bénéficié d'un appui qui a permis de l'améliorer considérablement et le pays est à présent en passe d'éliminer les troubles dus à une carence en iode. Une enquête nationale menée en 2005 en milieu scolaire a révélé que 85 % des ménages consommaient du sel iodé, contre 75 % en 2000. Des progrès ont également été réalisés pour intégrer la distribution de vitamine A et le déparasitage aux programmes de vaccination. Grâce au renforcement des capacités et à un approvisionnement en fournitures essentielles, il a été possible d'aider le pays à mieux se préparer et répondre aux situations d'urgence.

10. Des campagnes de sensibilisation ont permis d'obtenir un engagement plus ferme de la part des hauts responsables du Gouvernement vis-à-vis des enfants touchés par le sida et de leur famille et les ont incités à participer au lancement de la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida ». La nouvelle stratégie et le plan d'action du pays pour lutter contre le VIH/sida pour la période 2006-2010 sont axés sur les enfants. Le programme relatif à la prévention et au traitement du VIH a mieux fait connaître la maladie dans les écoles et les collectivités et sur les lieux de travail. Un enseignement est à présent dispensé sur le VIH/sida, les maladies sexuellement transmissibles (MST), la santé procréative et les médicaments liés à la fonction reproductrice dans le cadre d'une démarche axée sur la vie quotidienne. Des recommandations adaptées à une société ayant un faible taux de prévalence du VIH/sida ont été élaborées sur la prévention de la transmission mère-enfant (PTME) du VIH. Des émissions radiophoniques en lao et dans trois dialectes ont amélioré

l'accès à l'information sur le VIH/sida. La création de groupes d'entraide à l'intention des personnes séropositives ou sidéennes et l'intervention de moines bouddhistes ont permis d'offrir aux malades des soins à domicile et de réduire le caractère de maladie honteuse attribué au sida.

11. Grâce au programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il a été possible d'élargir l'accès à des services d'approvisionnement en eau de meilleure qualité et de jeter les fondements pour obtenir des résultats sur le plan de la santé et de la nutrition. Le guide pratique intitulé *Learning with Joy*, qui est axé sur l'apprentissage participatif, est désormais l'outil privilégié pour enseigner la santé et l'hygiène dans les écoles et dans les collectivités. Un dispositif ambitieux de surveillance de la qualité de l'eau a été mis en place afin de faciliter la compréhension des facteurs qui influent sur la qualité de l'eau, en particulier la distribution de l'arsenic. L'élaboration et l'adoption de dispositions et de normes régissant la qualité de l'eau ont été appuyées.

12. L'éducation des filles est devenue une priorité absolue dans les programmes publics grâce à des activités de sensibilisation; le soutien apporté par l'UNICEF a joué en faveur de l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et de la qualité de cet enseignement en même temps qu'il a permis de renforcer la coordination entre les donateurs. Les provinces soutenues par l'UNICEF ont scolarisé un plus grand nombre de filles par rapport à la moyenne nationale; les enseignants qui ont reçu une formation se sont avérés très compétents dans l'utilisation de méthodes interactives et les partenariats entre les écoles et la population locale ont été renforcés. On s'accorde par ailleurs de plus en plus à reconnaître que ces améliorations exigent d'être étayées par des politiques.

13. Des progrès notables ont été accomplis dans le domaine de la protection de l'enfant. En 2005, la République démocratique populaire lao a signé un mémorandum d'accord avec la Thaïlande sur le trafic d'êtres humains. Un plan d'action national contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est actuellement à l'étude. Grâce à des études et des rapports approfondis, le pays est parvenu à élargir ses connaissances sur la protection des enfants. L'UNICEF a apporté son concours à l'élaboration de la loi sur le développement et la protection des femmes et d'une loi intéressant les enfants. L'accès des enfants à des services de protection est plus aisé grâce aux réseaux de protection de l'enfance et à un programme d'enseignement portant sur l'aide sociale. Tous ces éléments ont aussi favorisé l'adoption de procédures d'enquête adaptées aux besoins des enfants et le renforcement de la participation des adolescents et ont sensibilisé aux risques posés par les mines, tout en contribuant à une meilleure connaissance des risques de trafic d'enfants.

14. Les droits des enfants sont mieux connus des décideurs, des médias, des familles et des enfants eux-mêmes. Dans le cadre de ses activités d'information sur ses programmes, l'UNICEF a appuyé l'évolution des connaissances et des mentalités et le renforcement des compétences de nature à contribuer à la réduction de la mortalité infantile, à l'augmentation de la fréquentation scolaire et à la lutte contre le VIH/sida et les autres maladies. La mission de l'UNICEF a occupé une place très en vue, ce qui lui a permis de mobiliser des ressources accrues pour la deuxième partie du programme de pays. À la fin de 2005, le Fonds a appuyé l'élaboration d'un plan national de prévention et d'intervention en cas de grippe

aviaire. L'UNICEF joue aussi un rôle moteur dans la stratégie du Gouvernement relative à l'éducation sanitaire et à l'action des collectivités.

Enseignements tirés

15. Pour obtenir et maintenir un taux élevé de couverture vaccinale, il faut une refonte de la stratégie nationale. Étant donné que la couverture vaccinale a chuté à environ 50 % au cours des cinq dernières années, un certain nombre d'études appuyées par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque asiatique de développement et l'Agence japonaise de coopération internationale ont montré que l'on ne pouvait pas continuer à assurer la vaccination dans le cadre d'interventions autonomes gérées selon un modèle vertical. Le Gouvernement ayant admis que le Programme élargi de vaccination était en crise, on a défini des activités prioritaires pour améliorer la gestion des vaccins et du matériel, à savoir la mise en place de systèmes de gestion, d'information et de consignation reposant sur des faits, la fourniture de services itinérants et de services proposés dans des dispensaires, des activités de sensibilisation et de mobilisation, des activités de suivi et de supervision et le renforcement des capacités. Pour atteindre l'objectif d'une couverture vaccinale de 80 %, il faut améliorer la qualité des services et les fournir en temps voulu dans le cadre d'un ensemble de mesures ciblées de santé maternelle et infantile, et il faut transposer à une plus grande échelle, de manière viable, les moyens de communication et de sensibilisation pour stimuler la demande parmi la population. De concert avec d'autres partenaires, l'UNICEF se mobilise pour obtenir des résultats et appuyer le Gouvernement en vue de mettre en œuvre une initiative efficace conjuguant santé maternelle et infantile et programme élargi de vaccination.

16. En incorporant les principes de programmation fondés sur le respect des droits de l'homme dans les cadres stratégiques nationaux, on facilite l'application de ces principes. La participation à la Stratégie nationale pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en zones rurales, laquelle regroupe les principaux éléments d'une programmation fondée sur le respect des droits de l'homme, a abouti à des interventions dans lesquelles l'acceptation de rôles bien définis par les fonctionnaires et les collectivités a pu être démontrée. Cela a conduit à l'utilisation de mécanismes participatifs, à un accès plus large à l'eau potable et à la réduction des disparités, puisque l'on a pu toucher les personnes les plus vulnérables, y compris celles vivant dans des zones reculées, comme en témoignent les documents récents issus du projet du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme portant sur les enseignements tirés.

17. La sursollicitation de la capacité du Gouvernement par les organismes de développement appelle une coordination accrue à tous les niveaux. Les organismes de développement et les donateurs ont des objectifs qui entrent en concurrence les uns avec les autres et qui ont tendance à solliciter de façon exagérée les ressources humaines limitées du Gouvernement, même dans un contexte où les partenaires non gouvernementaux sont peu nombreux. Bien que l'UNICEF ait collaboré de manière intensive ces dernières années avec le Gouvernement, de nouvelles méthodes décentralisées semblent s'imposer, particulièrement au vu de la Stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté, qui énonce à la fois le cadre et la justification d'un tel changement. Comme il est expliqué dans les principaux documents, y compris la Stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté, on s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance

de mécanismes de coordination à l'échelle du secteur, surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Le programme de pays pour 2007-2011

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Survie et développement du jeune enfant	2 500	7 000	9 500
Éducation de base et égalité entre les sexes	2 000	11 840	13 840
Eau, assainissement et hygiène	700	3 500	4 200
Protection des enfants	700	5 000	5 700
VIH/sida et enfants	850	2 200	3 050
Politiques, activités de mobilisation et communication consacrées aux enfants	1 135	800	1 935
Dépenses intersectorielles	1 050	–	1 050
Total	8 935	30 340	39 275

Processus de préparation

18. Une nouvelle analyse de la situation, un examen à mi-parcours du programme de pays précédent et diverses consultations sur la question avec le Gouvernement et d'autres partenaires ont servi à établir le nouveau programme de pays. L'équipe de pays des Nations Unies a entrepris la préparation du bilan commun de pays au début de 2005, et un séminaire consacré à l'établissement des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a eu lieu à la mi-2005. Le nouveau programme de pays est axé étroitement sur le PNUAD et intègre les priorités de l'UNICEF, telles qu'énoncées dans le plan stratégique à moyen terme du Fonds.

19. Le Gouvernement a soumis un rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 2005 et le nouveau programme de pays prévoira des interventions découlant des observations finales concernant le trafic des filles et des femmes et le VIH/sida. Le Gouvernement met aussi la dernière main à un rapport d'étape destiné au Comité des droits de l'enfant. Il faudra intensifier les travaux en vue de la ratification des deux Protocoles facultatifs à la Convention. Dans ses observations finales sur le rapport initial du pays en 1996, le Comité a exprimé des préoccupations liées à la malnutrition et à la mortalité maternelle et infantile, et a souhaité que des mesures soient prises afin d'améliorer les soins de santé primaires. Il s'est aussi déclaré préoccupé par l'état de la justice pour mineurs.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

20. L'objectif du programme de pays pour la période 2007-2011 est d'appuyer le pays dans sa détermination à promouvoir et à faire respecter les droits des enfants et

des femmes, et ainsi de soutenir la réalisation des buts et objectifs du sixième Plan national quinquennal de développement socioéconomique. Pour ce faire, le programme de pays vise à soutenir : a) l'élaboration de politiques favorables aux enfants et aux femmes et le renforcement des capacités nationales aux fins de l'établissement de stratégies opérationnelles et du suivi de l'exécution; b) un accès plus large à des services sociaux de qualité et hiérarchisés et une utilisation accrue de ces services, dans des conditions plus équitables, pour les femmes et les enfants des districts retenus dans six provinces, ce qui contribuera à l'accès universel.

21. Le programme de pays ira dans le sens des principaux résultats suivants : a) normes et directives en matière de politiques sanitaires en vue d'assurer la fourniture d'un ensemble de services de santé maternelle et infantile et de nutrition, mis au point et utilisés par tous les districts et provinces; b) la vaccination d'au moins 80 % des garçons et des filles de moins d'un an contre sept maladies; c) l'élimination des troubles dus à une carence en iode dans l'ensemble du pays; d) l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires pour au moins 80 % des ménages et des écoles primaires dans 30 districts dans les six provinces ciblées; e) des capacités gouvernementales accrues pour mener à bien la réforme de l'éducation et coordonner les activités des donateurs; f) un ensemble de critères nationaux régissant le statut d'école adaptée aux besoins des enfants et l'existence de 100 écoles ou plus répondant à ces critères dans les six provinces ciblées; g) des services efficaces de protection des enfants, de sorte que dans 50 % au moins des cas, les intéressés bénéficient d'une aide (intervention rapide, orientation, protection juridique et réintégration); h) un ensemble de services de prévention et de traitement du VIH dans les six provinces ciblées; i) des capacités accrues de préparation et d'intervention en cas de situations d'urgence.

22. Les stratégies du nouveau programme de pays font fond sur celles du programme précédent et sont conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2007-2011. Parmi ces stratégies figurent : a) la mobilisation, les activités de sensibilisation et les partenariats fondés sur des faits, afin de tirer parti des ressources débloquées en faveur des femmes et des enfants; b) le renforcement des capacités et l'assistance technique en vue de l'élaboration de politiques et de lois, l'établissement de normes et le suivi de la réalisation des droits des enfants; c) le renforcement des capacités pour améliorer les services sociaux de base; d) le renforcement de la participation des enfants, des jeunes, des femmes, des familles, des collectivités et des groupes ethniques; e) la prise en compte de la problématique hommes-femmes; f) l'amélioration de la préparation et des interventions en cas de situations d'urgence.

23. Les résultats escomptés fixés dans les différents programmes se renforceront mutuellement au niveau du pays et, dans 6 des 17 provinces, à l'échelle de la province ou du district. Cela s'applique particulièrement aux programmes relatifs à l'éducation, à la santé, à la nutrition et à l'eau et l'assainissement qui, collectivement, permettront d'agir de façon intégrée auprès des collectivités afin de défendre les droits des enfants. Au niveau national, l'UNICEF appuiera la mise au point de politiques et de lois, le renforcement des capacités, et les activités de mobilisation et de sensibilisation. Les programmes soutenus par l'UNICEF cibleront, dans une large mesure, les districts les plus pauvres retenus dans la Stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté, et couvriront près du quart de tous les districts du pays pour appuyer le renforcement des capacités et la mise en œuvre des politiques et des lois, la prestation de services sociaux, une

planification et un suivi accrus, la mobilisation sociale et l'élaboration de modèles innovants.

Rapport avec les priorités nationales et le PNUAD

24. Le programme de pays appuie les priorités énoncées dans la Stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté pour la période 2006-2010 et contribue à la mise en œuvre de plans stratégiques tels que le plan d'action national en matière d'éducation pour tous, le plan stratégique national concernant la lutte contre le VIH/sida et les MST, la stratégie sanitaire nationale et les stratégies relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement en zone rurale. Le programme de pays tire sa stratégie et son contenu du PNUAD, lequel rejoint les politiques nationales et les objectifs du Millénaire pour le développement, et est relié aux principaux résultats du PNUAD, à savoir : a) une amélioration des moyens de subsistance pour les populations pauvres, vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire, grâce au développement durable; b) un accès élargi à des services sociaux de qualité et hiérarchisés et une utilisation accrue de ces services, dans des conditions plus équitables; c) un renforcement des moyens dont disposent les organismes publics et privés pour s'acquitter de leurs tâches, et une participation plus active de la population aux activités de gouvernance et de plaidoyer pour la promotion des droits de l'homme conformément à la Déclaration du Millénaire.

Rapport avec les priorités internationales

25. Le programme de pays sera guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la programmation des activités sera fondée sur le respect des droits de l'homme. Les interventions contribueront à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de ceux qui sont énoncés dans le document intitulé *Un monde digne des enfants* et qui ont été adoptés par l'Assemblée générale à l'occasion de sa session extraordinaire consacrée aux enfants. Ce programme concorde avec le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, les stratégies régionales et les recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Éléments du programme

26. Le programme relatif **à la survie et au développement du jeune enfant** facilitera la réalisation des objectifs prioritaires exposés dans la Stratégie sanitaire nationale. Au nombre des principaux résultats attendus figurent : a) des normes et directives sanitaires générales pour veiller à ce que tous les districts et provinces établissent et utilisent un ensemble de services efficaces et de qualité dans les domaines de la santé maternelle et infantile et de la nutrition; b) un programme de vaccination renforcé et plus durable; c) de meilleures capacités de prestation et d'utilisation de services intégrés de santé maternelle et infantile et de nutrition dans les six provinces prioritaires, 80 % au moins de tous les enfants de moins de 1 an étant complètement vaccinés contre sept maladies; d) une coordination plus étroite entre les donateurs dans le secteur de la santé; e) la réalisation et le maintien de l'iodation universelle du sel et de l'élimination des troubles dus à la carence en iode; f) le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de situations d'urgence.

27. Le projet relatif aux interventions pour assurer la survie des enfants facilitera la réforme, le renforcement des capacités institutionnelles et l'établissement de partenariats dans le secteur de la santé. Le projet visant à améliorer la nutrition des femmes et des jeunes enfants contribuera à la mobilisation sociale en faveur de la nutrition, notamment la lutte contre la malnutrition protéino-énergétique, la réalisation et le maintien de l'iodation universelle du sel et l'élimination des troubles dus à la carence en iode, la fourniture et la gestion des suppléments et le déparasitage. Le projet d'action locale pour le développement de la petite enfance permettra d'améliorer la situation sanitaire et nutritionnelle de la population et fournira un ensemble intégré de services de santé maternelle et infantile et de nutrition dans certains districts.

28. Les principaux partenaires d'exécution seront les Ministères de la santé et de l'industrie et du commerce et l'Union des femmes lao. Les autres partenaires seront le groupe de coordination des donateurs en matière de santé et de VIH/sida, le groupe de travail Gouvernement/système des Nations Unies sur la sécurité alimentaire et la nutrition, le comité de coordination interinstitutions pour le programme élargi de vaccination et les groupes thématiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement consacrés à la santé et à la pauvreté.

29. Le programme relatif à **l'éducation de base et à l'égalité des sexes** facilitera la réalisation des buts et objectifs fixés dans le plan d'action national en matière d'éducation pour tous. Les principaux résultats escomptés sont les suivants : a) un programme de développement global du secteur de l'éducation afin de faciliter l'accès à une éducation de qualité, adaptée aux besoins des élèves et axée sur les filles et les groupes ethniques; b) une série de critères définis au niveau national pour les écoles adaptées aux besoins des enfants et l'existence d'au moins 100 écoles qui répondent à ces critères dans les six provinces prioritaires; c) une série de normes définies à l'échelon national en matière de préparation à l'école; d) dans 36 districts, la réalisation des cibles fixées dans le plan national de développement socioéconomique relatives à l'enseignement préscolaire, à l'âge d'admission en première année d'études, au taux de scolarisation net dans le primaire et au passage des filles dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

30. Dans le cadre du projet de réforme du secteur de l'éducation, on renforcera les capacités individuelles et institutionnelles nécessaires à ladite réforme, en s'attachant plus particulièrement à l'éducation de base. Dans le cadre du projet relatif aux écoles adaptées aux besoins des enfants, on aidera les associations de parents d'élèves et d'enseignants et les bureaux d'éducation dans certaines régions à définir et à mettre en œuvre les critères nationaux à respecter pour prétendre au statut d'école adaptée aux besoins des enfants, eu égard notamment à l'amélioration et/ou à la mise en place d'installations adéquates dans certains établissements. Dans le cadre du projet relatif à l'élargissement des possibilités d'apprentissage, on aidera les collectivités à préparer les enfants à entrer à l'école primaire et à rester scolarisés et on facilitera le passage des filles dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

31. Les principaux partenaires d'exécution sont le Ministère de l'éducation et l'Union des femmes lao. Au niveau local, les comités administratifs des groupes scolaires et les associations de parents d'élèves dirigeront l'élargissement des services d'éducation de base de qualité. La réforme exigera un partenariat étroit

avec le groupe de travail des donateurs dans le domaine de l'éducation et les groupes de travail gouvernementaux en matière d'éducation et d'égalité des sexes.

32. Dans le cadre du programme consacré à **l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène**, on s'efforcera d'atteindre les objectifs nationaux visant à ménager un accès équitable et durable à l'eau salubre et aux services d'assainissement de base et à promouvoir l'hygiène. Les principaux résultats escomptés de ce programme sont les suivants : a) élaboration et adoption de politiques, normes et directives en matière de qualité de l'eau; b) formulation d'une stratégie de communication étayée par des faits pour réduire les disparités; c) établissement de partenariats aux niveaux international, régional et national aux fins d'une concertation sur les politiques relatives à la qualité de l'eau, à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène; d) raccordement d'au moins 80 % des ménages et des écoles primaires dans 30 districts pauvres dans les six provinces prioritaires au réseau d'alimentation en eau potable et promotion des installations sanitaires pour les filles et les garçons et des pratiques d'hygiène.

33. La planification et le suivi du projet relatif à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène faciliteront la formulation des politiques et les activités de mobilisation connexes, l'accent étant mis sur les questions concernant la qualité de l'eau. Le projet aidera les collectivités rurales à répondre à leurs propres besoins. Dans les écoles primaires, il permettra d'améliorer la santé des enfants en encourageant de meilleures pratiques d'assainissement et d'hygiène, faisant écho à l'action communautaire en ce sens.

34. Le principal partenaire d'exécution est le Centre national pour l'hygiène du milieu et l'approvisionnement en eau. Le succès dépendra dans une large mesure de la coopération entre les services ministériels et d'autres ministères et les organisations de masse. L'UNICEF continuera de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies et les donateurs tels que l'Agence australienne de développement international, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Agence japonaise de coopération internationale, le Programme pour l'eau et l'assainissement et des organisations non gouvernementales.

35. Le programme de **protection des enfants** aidera le Gouvernement à instaurer un environnement de nature à protéger les enfants à risque et à accorder la priorité aux questions concernant les enfants en conflit avec la loi et celles relatives au trafic d'enfants, à la violence, à la toxicomanie et aux accidents provoqués par des munitions non explosées. Il s'agira de veiller à ce que dans au moins 50 % des cas, les intéressés bénéficient de services de protection, tels que prévention et interventions précoces, services d'aiguillage et de réintégration et protection juridique.

36. Le projet relatif à la protection juridique et à la justice pour mineurs facilitera la mobilisation en faveur de lois, de réformes juridiques et d'une amélioration du système de justice pour les enfants. Le projet visant à améliorer les interventions locales de protection des enfants sera axé sur les réseaux de protection des enfants et l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des services de protection. Dans le cadre du projet visant à promouvoir la protection des enfants, on s'efforcera de mieux sensibiliser le public aux besoins de protection des enfants pour prévenir la maltraitance et l'exploitation et susciter des interventions constructives. Il s'agira d'aider les partenaires à élaborer, produire et diffuser des documents d'information, portant notamment sur le trafic d'enfants, la violence et les accidents dus aux

munitions non explosées, et à mettre simultanément en place un système de surveillance de la protection des enfants.

37. Les principaux partenaires d'exécution sont les Ministères du travail et de la protection sociale, de la justice et de l'ordre public, le Procureur suprême et la Cour suprême, et l'Union des femmes lao. On s'emploiera à renforcer la mise en œuvre de ce programme au moyen de partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des organisations non gouvernementales internationales, des instituts de formation et des établissements universitaires ainsi que les enfants et les jeunes eux-mêmes. Vu le nombre croissant d'accidents dus aux munitions non explosées dont sont victimes des enfants recueillant des déchets métalliques et conformément à la stratégie interinstitutions des Nations Unies pour la lutte antimines pour la période 2006-2010, l'UNICEF sera l'organisme chef de file pour la coordination des activités de sensibilisation aux dangers des mines et pour le renforcement des capacités de la toute nouvelle Autorité nationale de réglementation des munitions non explosées.

38. Dans le cadre du programme relatif **au VIH/sida et aux enfants**, on s'attachera à arrêter la propagation du VIH/sida chez les enfants et à commencer à inverser cette tendance et à atténuer les répercussions de l'épidémie sur les femmes, les enfants et les jeunes. Au nombre des principaux résultats escomptés figurent : a) les jeunes scolarisés ou non dans les six provinces prioritaires sont informés comme il convient, ont le savoir-faire voulu et ont accès aux services appropriés pour se protéger contre le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles; b) la prévention du VIH et la prévention de la transmission de la mère à l'enfant sont intégrées dans les programmes de santé maternelle et infantile dans les hôpitaux et au niveau local dans les provinces sélectionnées; c) les parents et les enfants vivant avec le VIH/sida ont plus aisément accès et recours à des traitements, des soins et des services d'accompagnement de qualité et prennent part à la planification, la gestion et la mise en œuvre des interventions pour lutter contre la pandémie. En collaboration avec des partenaires, on mettra au point un modèle de prévention générale du VIH et de soins dans les provinces prioritaires.

39. Dans le cadre du projet relatif à la prévention, au savoir-faire et aux services, 80 % des adolescents scolarisés et 40 % des jeunes non scolarisés dans les provinces prioritaires recevront l'information, acquerront le savoir-faire dont ils ont besoin et auront accès aux services voulus. Le projet relatif à la prévention de la transmission de la mère à l'enfant visera à intégrer la prévention du VIH dans les programmes de santé maternelle et infantile dans les hôpitaux et au niveau local dans certaines provinces. Dans le cadre du projet consacré à la participation, aux services d'accompagnement et aux traitements, les parents et les enfants vivant avec le VIH/sida auront plus aisément accès et recours à des traitements, des soins et des services d'accompagnement de qualité.

40. Les partenaires d'exécution sont les Ministères de la santé, de l'éducation et de l'information et de la culture. Le programme sera exécuté en collaboration étroite avec les comités provinciaux de lutte contre le sida, la Confrérie bouddhiste lao, le Front lao de construction nationale, la Fédération lao de syndicats, l'Union des jeunes lao, des organisations non gouvernementales internationales, les mécanismes internationaux liés au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et d'autres organismes des Nations Unies.

41. Le programme relatif aux **politiques, activités de mobilisation et communication** consacrées aux enfants permettra de faire mieux connaître et d'appuyer les droits de l'enfant, à tous les niveaux de la société, en conjuguant les activités de suivi, d'analyse politique et de plaidoyer à la mobilisation sociale et aux activités d'information en faveur d'une évolution des mentalités visant tant les hommes que les femmes. Au nombre des principaux résultats escomptés figurent : a) recherches et données améliorées sur les répercussions des politiques de développement national sur les enfants; b) moyens accrus mis à la disposition des dirigeants pour appuyer et défendre des politiques adaptées aux besoins des enfants; c) meilleure couverture médiatique de la situation des enfants; d) mobilisation accrue en faveur des droits des enfants au moyen de radios des jeunes; e) renforcement de l'aptitude de la société à adopter un comportement constructif pour améliorer la santé, l'éducation et le bien-être.

42. Dans le cadre du projet de surveillance du respect des droits de l'enfant et d'analyse des politiques, on renforcera les capacités nationales de collecte et d'analyse des données pour mieux suivre les progrès accomplis en faveur des enfants. Le projet de mobilisation en faveur des droits de l'enfant fera fond sur ce qui précède pour promouvoir les droits des enfants auprès des décideurs, notamment des membres de l'Assemblée nationale. Il permettra en outre d'étoffer les moyens dont disposent les jeunes pour défendre leurs droits par le biais de la radio et de la participation locale. Le projet relatif à la mobilisation sociale et aux communications en faveur de l'évolution des mentalités fournira un appui technique aux programmes sectoriels en vue de l'établissement, de la mise en œuvre et de la surveillance de leurs stratégies et campagnes d'information, de sensibilisation et de communication. Par ailleurs, des partenariats seront établis avec des stations de radio pour faciliter la mobilisation sociale et les changements de mentalité et l'on s'attachera en priorité à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas d'urgence. Le projet relatif aux médias et aux relations extérieures permettra de renforcer les capacités des médias, fera connaître les initiatives de l'UNICEF en matière de sensibilisation et attirera l'attention sur le programme de pays à l'échelon mondial.

43. Le principal partenaire d'exécution est le Ministère de l'information et de la culture. Les relations existantes avec le Centre national de statistique et l'Assemblée nationale seront renforcées et de nouveaux partenariats seront noués avec des instituts de recherche.

44. Les **coûts intersectoriels** couvriront les dépenses de coordination de l'ensemble du programme et les dépenses de mise en œuvre de stratégies intersectorielles telles que la prise en compte généralisée de l'égalité des sexes, l'adoption de méthodes de programmation fondées sur le respect des droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats. Ils financeront aussi des frais de fonctionnement tels que ceux liés aux télécommunications et à la sécurité.

Principaux partenariats

45. Le programme de pays sera exécuté en partenariat avec les homologues gouvernementaux à tous les niveaux, des organisations de masse telles que l'Union des femmes lao, l'Union des jeunes lao, des organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des comités nationaux pour l'UNICEF et des organisations non gouvernementales internationales. Plusieurs programmes seront

mis conjointement en œuvre avec d'autres organismes des Nations Unies. À titre d'exemple, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF appuieront ensemble la mise en œuvre d'un projet d'éducation financé par l'Agence australienne pour le développement international dans les régions éloignées au nord du pays, qui facilitera l'accès à une éducation de qualité, notamment par le biais d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de cantines scolaires, et d'un appui à la coordination sectorielle.

Suivi, évaluation et gestion du programme

46. La Commission nationale pour les mères et les enfants est chargée de la coordination du programme de pays. Pour préciser les rôles, responsabilités, calendriers et contributions à la planification, à la gestion et au suivi de la mise en œuvre des projets, les partenaires gouvernementaux et l'UNICEF établiront et approuveront des plans de travail annuels.

47. Le suivi des stratégies et cibles de développement national, des objectifs du Millénaire pour le développement, des objectifs exposés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants » et de la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme se fera dans le cadre du programme relatif aux politiques, aux activités de mobilisation et à la communication en faveur des enfants. De concert avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF favorisera un recours plus systématique à *LaolInfo* pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2006 fournira d'importantes données, ventilées par sexe, âge et zone géographique.

48. Le suivi des programmes sera effectué au moyen d'activités de suivi ordinaires sur le terrain, d'examens annuels conjoints, notamment l'examen à mi-parcours du PNUAD et du programme de pays en 2009. Les activités de suivi ordinaires seront étayées par des recherches, évaluations et examens tels que définis dans le plan quinquennal intégré de suivi et d'évaluation.